

CR CM du 4 février 2025 à 20 heures.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ABSENTS : DULAC Eliane, JUILLES Anne-Sophie, RENNAULT Dominique, VARNIER SEGARD Carole et MASSACRIER Jérémy

Délibération n°2025-01 : avenant à la convention de télétransmission des actes de la collectivité

Monsieur le Maire signale que suite à la disparition de l'AICRI, la transmission des actes budgétaires et des délibérations ne peut plus se faire à partir de la plateforme Pastell. Il rappelle que la société JVS a été retenue pour assurer cette mission. Concomitamment, il convient d'actualiser la convention entre la Préfecture du Puy-de-Dôme et la Commune de Sugères concernant la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Cette convention a fait l'objet de la délibération n°2013-30 du 13 avril 2013. Il invite les conseillers à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'avenant n°1 à la convention mentionnée ci-dessus et joint à la présente délibération. Il donne pouvoir à M le Maire de le signer ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à ce dossier. Il autorise la société JVS à engager et effectuer toutes les démarches concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire pour le compte de la collectivité.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.